

/VS  
REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 97-182 DU 21 AVRIL 1997

portant nomination au Ministère de la  
Justice, de la Législation et des Droits  
de l'Homme

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-O32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République  
du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats  
définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N° 97-30 du 29 Janvier 1997 portant attributions, organisation et  
fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de  
l'Homme

SUR proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et  
des Droits de l'Homme ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 09 Avril 1997 ;

DECRETE :

Article 1er.- Les nominations ci-après sont prononcées au Ministère de la Justice, de  
la Législation et des Droits de l'Homme.

.../...

- Conseillers Techniques : Messieurs : - Vincent K. DEGBEY

- Issac FAYOMI

- Secrétaire Général : Monsieur Cyprien BOCO

- Directeur de l'Administration : Monsieur Franck Arthur AKANNI

- Directeur de la Programmation et de la Prospective : Madame Françoise ASSOGBA

- Directeur de l'Administration Pénitentiaire : Monsieur Valentin Adédiran FALADE

- Directeur de la Protection Judiciaire, de l'Enfance et de la Jeunesse : Madame Félicité Rita SODJIEDO

- Directeur de la Législation, de la Codification et des Sceaux : Monsieur Aristide Lucien DEGUENON

- Directeur des Droits de l'Homme : Monsieur Modeste KIKI

- Directeur du Centre National d'Education Surveillée et de l'Adolescence : Monsieur Richard TOKPANOU

- Inspecteurs des Services Judiciaires : - Madame Sévérine LAWSON

- Messieurs : - Jérôme Olaïtan ASSOGBA et

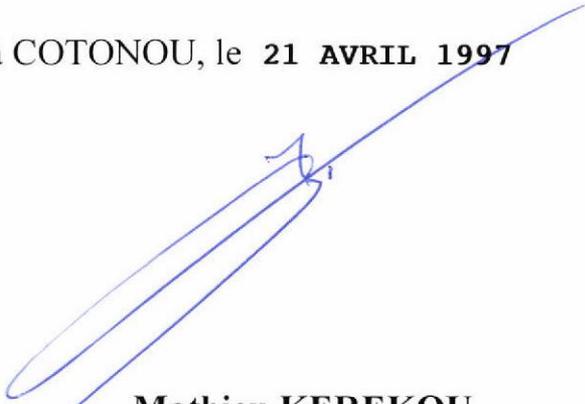
- Gilbert C. AHOUCANDJINOU.

.../...

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le **21 AVRIL 1997**

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



**Mathieu KEREKOU**

Le Premier Ministre, Chargé de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale et des Relations  
avec les Institutions,



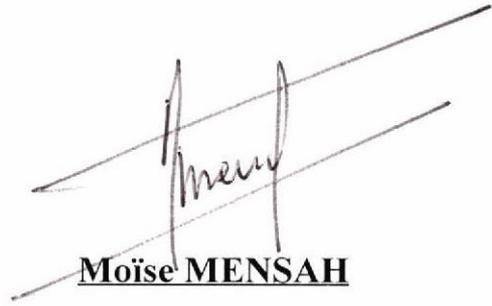
**Adrien HOUNGBEDJI**

Le Garde des Sceaux, Ministre de  
la Justice, de la Législation et des  
Droits de l'Homme,



**Ismaël TIDJANI-SERPOS**

Le Ministre des Finances,



**Moïse MENSAH**

**Ampliations** : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MJLDH 4 MF 4  
AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI 5 BN-DAN-  
DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-JASJEP 3  
INTERESSES 13 JO 1.-